



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 14624

Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée. Les recommandations relatives au questionnaire concernant « l'état des savoirs au lycée » insistent sur la nécessité du décloisonnement des savoirs et du développement de la pratique de la citoyenneté chez les élèves. Parallèlement, les projets de réforme du baccalauréat apparaissent comme une remise en question du baccalauréat économique et social (ES), d'une part, et de la discipline des sciences économiques et sociales, qui pourrait devenir une option facultative, d'autre part. Il apparaît, pourtant, que cette discipline et cette filière offrent le double avantage d'être pluridisciplinaire et de s'adresser à de nombreux élèves, participant ainsi de la démocratisation de l'enseignement. En conséquence, il souhaiterait connaître les implications possibles de la réforme à venir du lycée sur cette discipline et cette filière.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tous le pays sous forme de questionnaires adressées aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14624

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2734

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3277